

Etapes d'intervention

- 1) Contacter l'équipe itinérante (0696 37 57 64)
- 2) Rencontre avec l'équipe itinérante
- 3) Si établissement scolaire : faire une demande écrite à l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) Adaptation de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH) pour l'intervention de l'équipe itinérante

(Préciser le nom de l'élève et le besoin)
- 4) L'équipe itinérante fait une demande d'intervention auprès de Martinique Autisme
- 5) Intervention de l'équipe itinérante

Nous contacter

Martinique Autisme

Equipe itinérante



23 voie principale
Quartier Batelière
97233 Schœlcher



06 96 37 57 64



E.itinerant@martiniqueautisme.fr



www.martiniqueautisme.fr

Nos partenaires :



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EQUIPE ITINERANTE



MartiniqueAutisme

Être unique comme tout le monde



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Qui sommes-nous ?

L'équipe itinérante est composée de professionnels du médico-social.

Elle a pour mission de soutenir les professionnels dans l'accompagnement de personnes ayant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Elle peut également être un appui pour l'éducation nationale afin de favoriser le maintien des élèves ayant un Trouble du Spectre de l'Autisme en milieu scolaire.

L'équipe itinérante ne se substitue pas aux ressources existantes de l'éducation nationale.



Nos missions :



Actions de sensibilisation



Conseils et appui à un établissement scolaire concernant une personne ayant un TSA

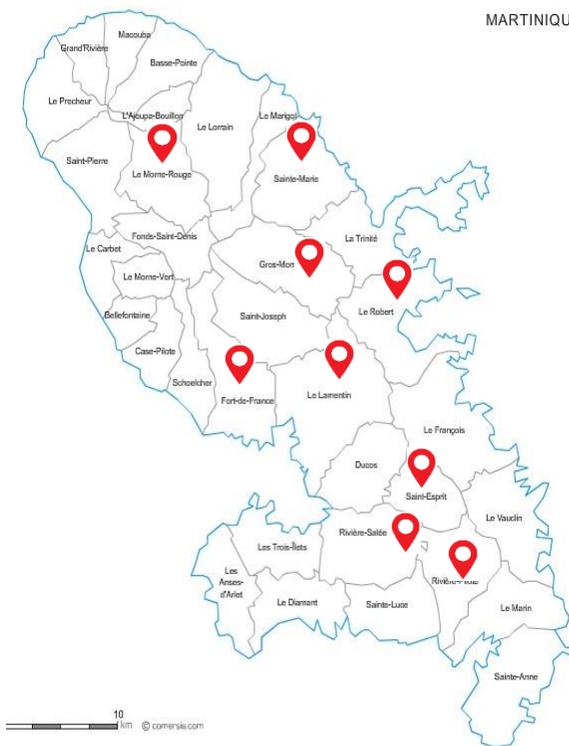


Renforcer l'école inclusive en favorisant le maintien de la scolarisation des élèves ayant un TSA



Collaborer avec les représentants légaux

Zone d'intervention



Légende :

 Zone de forte demande